

S É N A T

JANVIER 1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Jeudi 23 janvier 1975. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, M. Edouard Bonnefous, président, a, tout d'abord, fait part à la commission de son entrevue avec le président de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. Il a souhaité qu'une collaboration plus étroite s'établisse entre cet organisme et la commission des finances.*

Il a, ensuite, informé la commission de la **réponse apportée par le Premier Ministre à la motion de la commission** tendant à demander que ses membres soient **associés aux travaux d'élaboration du VII^e Plan.**

Un large débat s'est engagé sur ce point, auquel ont notamment participé MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, de Montalembert, Brousse et Tournan.

Sur proposition de son président, la commission a souhaité qu'un document sur l'évolution des travaux de chacune des commissions « pour la définition de l'orientation préliminaire du VII^e Plan » soit communiqué périodiquement à M. René Monory, qu'elle a d'ores et déjà désigné comme rapporteur pour avis.

Répondant à une **demande de M. Cluzel**, la commission a chargé son président de préciser **l'étendue des pouvoirs du rapporteur spécial des crédits de radio-télévision** et de demander au Premier Ministre et au secrétaire d'Etat à l'Information de faciliter son action d'investigation. Egalement sur la proposition de M. Cluzel, elle a décidé de demander à la Cour des comptes de procéder à une étude sur le fonctionnement du compte d'emploi de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radio et de télévision.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a fait part de son intention de présenter prochainement à la commission une proposition de loi tendant à **remplacer cette redevance de nature parafiscale par un droit de type fiscal**.

La commission a ensuite entendu une **communication de M. Monory** sur les orientations à donner aux **travaux du groupe** chargé de procéder à une étude des **problèmes énergétiques** durant l'intersession.

La commission, après intervention de MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Sauvageot et Jargot, a adopté les propositions de M. Monory tendant à orienter cette étude vers les problèmes de la fiscalité de l'énergie et à examiner en particulier dans quelle mesure la fiscalité pouvait concourir à la réalisation des nouveaux objectifs de la politique énergétique française.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'**audition de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, et de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances**, sur le nouveau mode de comptabilisation des avoirs en or et en devises de la Banque de France.

M. Jean-Pierre Fourcade a tout d'abord évoqué *les données essentielles de la situation monétaire internationale*, caractérisée par un important déficit de la balance des paiements des pays importateurs de pétrole, une accumulation de ressources disponibles évaluées à 400 milliards de francs pour 1974 au profit

des Etats exportateurs d'hydrocarbures (contre 100 milliards de francs en 1973), une diminution des taux d'intérêt sur le marché de l'eurodollar, et l'existence de mouvements erratiques de capitaux provoqués par l'ampleur des fluctuations du cours des monnaies sur les marchés des changes.

Le ministre a, ensuite, traité successivement trois questions : l'évolution du commerce extérieur de la France, les modalités de la coopération économique et monétaire des Etats membres de la Communauté européenne, la définition d'un nouvel ordre monétaire international.

Commerce extérieur.

Le montant du déficit commercial de la France pour 1974 a été limité à moins de 17 milliards de francs ; un tel résultat a pu être obtenu grâce à un important effort de promotion des exportations accompli pendant toute l'année. La part de la France dans le commerce mondial situe notre pays au troisième rang.

L'amélioration de la situation des échanges commerciaux de la France peut ainsi être constatée à partir de trois faits : nos ventes aux pays producteurs de pétrole ont doublé en 1974 ; un excédent a été acquis compte non tenu de la balance des produits énergétiques et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 92 en octobre 1974 à 102 en décembre 1974.

L'endettement sur les marchés étrangers est évalué en 1974 à 16 milliards de francs, le Trésor conservant la faculté de mobiliser les ressources procurées par l'emprunt émis sur le marché international des capitaux.

Le ministre a souligné que l'endettement de la France demeurerait à un niveau raisonnable.

Le solde négatif de la balance des paiements égal à 30 milliards de francs en 1974 sera financé par le recours à l'emprunt à moyen et à court terme.

Pour 1975, le déficit commercial devrait être limité à une dizaine de milliards de francs.

La dépréciation du franc vis-à-vis du deutschmark a été compensée, en 1974, par l'appréciation de notre monnaie vis-à-vis du dollar : le franc a reculé de 4,5 p. 100 par rapport au deutschmark mais il a progressé de 15 p. 100 par rapport au dollar ; il se situe désormais à 3,5 p. 100 au-dessous des monnaies du serpent européen.

Le montant des réserves publiques de change a atteint 36,8 milliards de francs au 31 décembre 1974, grâce au dépôt d'un milliard de francs par l'Iran à la Banque de France, compensé toutefois par l'octroi de facilités à l'Italie.

Ces résultats ont été obtenus sans déroger aux règles de la collectivité internationale et sans réduire le montant de l'aide de la France aux pays en voie de développement.

Renforcement de l'Europe économique et monétaire.

Après avoir rappelé la diversité des situations propres à chaque Etat membre, M. Jean-Pierre Fourcade a souligné que la réunion à Paris des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres avait prévu la réalisation, en 1980, de l'union économique et monétaire fondée sur la convertibilité totale des monnaies et sur la définition de parités fixes.

La France a, notamment, proposé la mise en place d'un emprunt communautaire émis auprès des pays producteurs de pétrole, l'étude d'un système de flottement concerté des monnaies européennes, un contrôle des conditions de fonctionnement de l'euromarché.

Plusieurs résultats ont été ainsi obtenus :

L'Italie a pu bénéficier d'un mécanisme de soutien à moyen terme à hauteur de 6,4 milliards de francs.

En second lieu, en 1975, des fonds pétroliers d'un montant global de 14 milliards de francs français pourront être recyclés grâce à l'émission d'un emprunt de la Communauté.

Enfin, la coordination des politiques économiques des Etats membres a pu être améliorée et la création d'un fonds régional doté de 7 milliards de francs permettra de corriger les déséquilibres régionaux.

Le ministre a également rappelé que les banques centrales des Etats membres avaient défini une procédure d'intervention concertée sur les marchés des changes et avaient étudié l'octroi éventuel de garanties pour éviter tout incident sur les euromarchés.

Le système monétaire international.

Le ministre a affirmé que l'action du Gouvernement était inspirée par le souci d'instituer une solidarité financière des pays industrialisés, la volonté d'améliorer les procédures de règlement, et l'intention d'aboutir à une « banalisation » de l'or.

Au cours des réunions tenues à la mi-janvier à Washington dans le cadre du groupe des dix et du comité intérimaire du fonds monétaire international (F.M.I.), un fonds a été institué pour deux années au sein de l'organisation de coopération et de développement économique ; un quota a été attribué à chaque pays en fonction de l'importance de son produit national brut et de sa part dans les échanges internationaux ; la contribution de la France à ce fonds sera de 7,5 à 8,5 p. 100. Les modalités de financement revêtiront la forme de tirages entre banques centrales, de prêts entre Etats ou encore de garantie mutuelle ; les décisions seront prises selon un système de majorité qualifiée adapté à la situation de chaque Etat par rapport au fonds. Le fonds ainsi créé n'a pas pour objet de favoriser le « recyclage » des capitaux pétroliers, mais entend affirmer la solidarité financière des Etats industrialisés ; le ministre a insisté sur l'obligation, pour les Etats bénéficiaires, d'utiliser les ressources du fonds en dernier ressort, à titre purement subsidiaire, et il a précisé que ce mécanisme ne porterait pas atteinte à la souveraineté de la France.

M. Jean-Pierre Fourcade a ensuite évoqué la nécessité de fonder le nouvel ordre monétaire international sur les droits de tirage spéciaux et sur la fixité du cours des monnaies.

La réunion du comité intérimaire du F.M.I., tenue à Washington en janvier 1975, a prorogé pour l'année 1975, le « mécanisme pétrolier » de recyclage des capitaux dans le cadre du fonds monétaire international. Les ressources de cette procédure atteindront 6,2 milliards de droits de tirages spéciaux pour 1975, compte tenu de l'utilisation du reliquat de crédits non employé en 1974. Les pays en voie de développement les plus affectés bénéficieront d'une bonification d'intérêt dont le coût budgétaire sera supporté pour moitié par les Etats membres de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) et pour moitié par les pays industrialisés.

Le ministre a précisé que les quotas des pays membres du F.M.I. seront augmentés de 32,5 p. 100, le montant du capital de cet organisme atteindra ainsi 39 milliards de droits de tirages spéciaux. La contribution des pays exportateurs de pétrole passera de 4,8 p. 100 à 9 p. 100, celle des pays en voie de développement demeurera à son niveau relatif actuel et une réduction non linéaire des cotisations affectera les pays développés.

Le ministre a ensuite abordé les questions liées au statut de l'or. La décision de supprimer toute référence au prix officiel de l'or dans les statuts du fonds monétaire international doit

conduire à la « banalisation » du métal précieux. Les banques centrales pourront évaluer leurs stocks d'or à un prix proche du cours pratiqué sur le marché libre ; le principe de la liberté des transactions entre banques centrales a également été admis, sous réserve, pour les instituts d'émission, de prendre, au cours d'une période transitoire, divers engagements de « bonne conduite » afin de ne pas provoquer l'institution d'un nouveau cours officiel de l'or.

M. Jean-Pierre Fourcade a également évoqué l'affectation de l'or détenu par le F. M. I. Il a souligné à cet égard la nécessité de définir rapidement au cours des prochaines semaines la destination du métal précieux.

Il a rappelé que le Gouvernement français avait décidé de comptabiliser les réserves d'or de la Banque de France à un prix proche du cours pratiqué sur le marché libre. Une nouvelle évaluation interviendra tous les six mois, fondée sur la moyenne du cours des trois derniers mois.

Il a souligné que le Parlement devrait ratifier les modifications apportées à la convention conclue entre le ministre de l'Economie et des Finances et le Gouverneur de la Banque de France en 1973.

Il a conclu en insistant sur trois aspects essentiels de la question : la nouvelle évaluation de l'or ne peut être assimilée à une réévaluation compte tenu du cours du métal sur le marché libre ; la plus-value ainsi constatée sera neutralisée par création au passif de la situation de la Banque de France d'un compte de réserve ; le régime des avances de la Banque de France à l'Etat ne sera pas modifié, et aucune création monétaire ne résultera de cette nouvelle évaluation.

Le ministre a également indiqué que le déficit prévisible de la balance des paiements pour l'année 1974-1975 devrait être égal au montant de la plus-value comptable liée à la nouvelle évaluation des avoirs en or, au montant des commandes industrielles à l'économie française enregistrées en 1974, et au montant du renchérissement du coût de notre approvisionnement en produits énergétiques.

Après l'exposé du ministre, des questions ont été posées et des observations formulées par les membres de la commission.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a demandé des précisions sur la modification de la convention entre l'Etat et la Banque de France, puis il a interrogé le ministre sur les réactions de certains Etats membres de l'O. P. E. P. à propos de la réévaluation des avoirs en or des banques centrales.

M. Kistler a demandé au ministre s'il confirmait ses objectifs en matière de hausse des prix au cours du premier semestre de 1975.

M. Monory s'est interrogé sur l'aptitude de l'économie française à dégager un surplus exportable aussi important que celui que prévoit le Gouvernement sans exercer un freinage plus sévère de la consommation intérieure.

Après avoir formulé une observation analogue, **M. Moinet** a estimé que le volume des capitaux pétroliers à recycler semblait très supérieur aux capacités de recyclage actuellement existantes.

M. Descours Desacres a demandé des précisions sur les modalités des concours financiers accordés à la France par certains pays de l'O. P. E. P.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé les termes de questions qu'il avait posées par écrit au sujet de la comptabilisation des avoirs en or de la Banque de France, puis il a demandé des précisions sur l'effort consenti par les pays producteurs de pétrole en faveur des pays sous-développés non producteurs.

Répondant aux intervenants, M. Jean-Pierre Fourcade a notamment donné les précisions suivantes :

— les critiques formulées par certains pays à l'encontre de la réévaluation des avoirs en or des banques centrales se sont assez largement apaisées, dès lors que la plus-value dégagée ne sert pas de base à une création monétaire ; selon le ministre, le problème fondamental est en effet celui de l'affectation de la plus-value ;

— la modification de l'évaluation du stock d'or de la Banque de France ne modifiera en rien les rapports entre la Banque et l'Etat ;

— l'objectif du Gouvernement en matière de prix demeure de limiter la hausse de l'indice des prix de détail à 2,5 p. 100 au cours du premier trimestre de 1975 ;

— l'ampleur des commandes à l'exportation nécessite un redéploiement industriel qui sera l'un des objectifs du VII^e Plan ; le moteur de l'expansion en 1975 sera l'exportation, étant entendu que la part des biens d'équipement et des produits finis devra s'accroître ; répondant plus précisément à une question de **M. Coudé du Foresto**, rapporteur général, le ministre a indiqué que la capacité de production de l'industrie nucléaire française était d'ores et déjà supérieure aux besoins d'E. D. F. ;

— en 1974, les pays de l'O. P. E. P. ont fait un effort considérable en faveur des pays sous-développés non producteurs ; cet effort semble avoir été de l'ordre de 4 milliards de dollars, ce qui devrait compenser les effets sur ces pays de l'augmentation des prix du pétrole ;

— le Gouvernement s'oppose aux prises de participation majoritaires de capitaux étrangers dans l'industrie française.

Répondant, enfin, aux questions du président Bonnefous sur la comptabilisation de l'or de la Banque de France, M. Fourcade a indiqué que les avoirs en or de la Banque étaient actuellement de 3 140 tonnes. Il n'est pas envisagé de gager des emprunts sur ce stock. Le ministre a estimé que, selon des modalités et des délais qui seront fonction de leur situation particulière, les autres pays industriels ne tarderaient pas à procéder eux aussi à une nouvelle évaluation de leur stock d'or, conséquence logique de la suppression de toute référence à un prix officiel dans les statuts du F. M. I.

A la question du président concernant les conséquences, sur le marché du métal précieux, de l'imposition éventuelle des plus-values sur l'or, le ministre a répondu que ce problème relevait de l'étude des dispositions du futur projet de loi.